



Commune
d'Aubure

Flash info Potins



N° 2021-04

Décembre 2021

Responsable de rédaction : Marie-Paule Gay

ÉDITO

Chères auburiennes et chers auburiens,

Nous entamons ensemble tout doucement la fin de l'année 2021 avec les lumières de la période de Noël qui vont scintiller jusque dans nos foyers avec l'espoir qu'elles nous protègent de la maladie et de la tristesse.

Vous trouverez dans ce flash info les dernières nouvelles et informations communales ainsi que des recommandations importantes pour aborder une période hivernale sereine.

Grâce aux membres des associations dynamiques d'Aubure, des fêtes pour les uns, des rencontres pour les autres ont eu lieu et auront lieu. C'est ainsi que le lien social si important à chacun d'entre nous, nous apporte le réconfort, le partage et la joie de vivre ensemble. Que tous les bénévoles en soient remerciés très sincèrement !

Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année lumineuses dans notre si beau village de montagne.

Votre maire, Marie-Paule Gay

RÈGLES HIVERNALES

Le retour des premiers flocons nous rappelle que la situation idyllique de notre village a également ses inconvénients. L'enneigement important (mais pas exceptionnel) de l'année dernière et l'évolution de la réglementation nous impose de **rappeler 3 attentions particulières** :

1. Circulation : un arrêté préfectoral a confirmé l'application sur notre commune de l'obligation dès le 1^{er} novembre de chausser sa voiture de 4 pneus hiver (4 saisons acceptés) ou de transporter à bord 2 chaînes ou chaussettes à neige.

2. Déneigement : en cas de fortes chutes de neige, la tournée matinale habituelle de notre chasse neige (voies communales uniquement) démarrera plus tôt (à partir de 5 heures), afin de permettre à chacun de rejoindre les axes principaux. Les véhicules devront être stationnés pour permettre au tracteur le passage et le déneigement. Chacun doit se sentir responsable des abords de sa propriété afin d'y pratiquer un déneigement des trottoirs, un sens civique est aussi de mise pour aider ses voisins à cette tâche, particulièrement les personnes âgées ou empêchées.

3. Ramassage des ordures ménagères : il faut avoir en tête que les normes actuelles de sécurité obligent les conducteurs à appliquer des consignes strictes (marche arrière interdite, pas de roulage sur glace ...). En cas d'enneigement vous devez donc approcher votre container de la voie principale la plus proche si vous souhaitez le voir vider. Le droit de retrait reste néanmoins une possibilité pour le responsable s'il juge la sécurité de l'équipe non assurée.



CALENDRIER PROVISOIRE

Quelques dates à retenir dans les semaines et mois à venir :

- **5, 12 et 27 décembre 2021 & 9, 29 et 30 janvier 2022** : Battues de chasse
- **27 novembre 2021** : Vente de l'avent et décorations des traditionnels sapins des Associations,
- **1^{er} janvier 2022** à 17h00 : Vœux de Madame la Maire
- **6 avril et 10 août 2022** : Collectes de sang
- **24 avril 2022** : Duathlon Vert
- **7 mai et 25 juin 2022** : Théâtre par la Comédie de Colmar
- **16 et 17 juillet 2022** : Féerie en Montagne
- **14 août 2022** : Marché aux puces
- **18 septembre 2022** : Journée du Patrimoine

EAU ET ASSAINISSEMENT

Un été très pluvieux

... n'a pas que des inconvénients, car après plusieurs années successives de sécheresse, nous avons relevé cet été des débits record sur nos sources, indicateur probable d'un « mieux être » pour nos sols.

L'eau d'Aubure reste toujours à un niveau de pureté exceptionnel, une qualité que confirme chaque résultat des analyses régulièrement effectuées (détails à l'affichage Mairie et sur notre site internet).

Néanmoins, une recommandation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) émise au début de la pandémie Covid nous a amené à chlorer à nouveau les réservoirs, en complément du traitement UV permanent.

Malgré un réglage du dosage très bas, cette mesure de précaution a par moment amené lors du tirage d'eau au robinet une odeur de javel volatile mais très désagréable. L'ARS ayant levé sa recommandation (aucune transmission Covid par l'eau démontrée), la chloration a été fermée et le traitement est depuis l'automne à nouveau limité aux UV.

ATTENTION : compte tenu de la difficulté d'accès de certains compteurs en période hivernale, l'agent communal ne relèvera pas les compteurs d'eau en décembre. **Pour la facturation du 2^{ème} semestre, vous devrez communiquer à la Mairie avant le 31/12/2021 le relevé de votre index** à l'aide du talon réponse joint à ce Flash info.

MISE EN GARDE GENDARMERIE

La Gendarmerie du Haut-Rhin alerte sur une recrudescence de cambriolages constatés sur le département et nous rappelle les règles de vigilance et de prévention, de penser à fermer portes et fenêtres des habitations, en RdC, sous-sol et en étages. Les gendarmes nous incitent également à les contacter si vous remarquez un véhicule suspect.



INFORMATION COÛTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Il a été à plusieurs reprises évoqué le coût (prohibitif pour certains, insuffisant pour d'autres) supporté par la commune pour conserver son école. Afin d'éclaircir ce point, voici en toute transparence les principaux postes de dépenses pour l'école inscrits au budget 2020 :

- Énergies et chauffage : 9 000€
- Nettoyage : 9 500€
- Charges de personnel communal (ATSEM et remplacements) : 35 000€
- Fournitures d'entretien et fournitures scolaires : 3 500€
- Loyer : mise à disposition des locaux et installations, pour mémoire.

La charge directe restant à la commune s'élève donc au budget 2020 à 57 000€ soit 12% du budget de fonctionnement de la Commune.

Si l'on considère un effectif de 19 élèves, l'investissement est donc de 3000 € par enfant.

Par ailleurs, l'accueil du matin des écoliers d'Aubure est à charge de la commune. Elle emploie un salarié afin d'encadrer les enfants jusqu'à 8h20 - certains jours dès 6h40.

Pour l'année 2020, il a effectué 132 h d'accueil du matin, pour un coût salarial à charge de la commune de 1722€. Le tarif horaire de 2€ facturé aux parents représente 302€ de recette annuelle. Il reste donc à charge de la commune 1 420 €.

Ce calcul ne tient pas compte des coûts indirects du périscolaire via la Communauté de Commune, logé dans nos locaux de l'ancien Presbytère.

Cet effort financier important pour notre commune renforce l'attractivité d'Aubure en permettant aux familles de s'installer dans notre village.

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le 2 octobre 2021 a eu lieu l'élection du maire junior et de ses deux adjoints. Élection, qui à l'instar de celle présidentielle, a comporté un temps de campagne et des élections avec un isolement, des bulletins de vote et un temps de dépouillement des votes.

Ainsi ont été élus :

- Maire junior : Louison COLLIN
- 1^{ère} adjointe : Eulalie DUSSART-LEFEBVRE
- 2^{ème} adjoint : Léandre FREZIER

Ils ont ainsi effectué leur première « sortie officielle » en participant activement à la cérémonie du souvenir du 11 novembre dernier au Monument aux Morts d'Aubure.

Un grand merci et toutes nos félicitations à ces jeunes républicains bénévoles !



BONNE NOUVELLE !

RETOUR DES MERCREDIS DE RENCONTRE POUR LES SENIORS.

Suite au conseil des anciens, les mercredis après-midi seniors, durant la période hivernale, reprennent.

Les jeux de cartes, les jeux de sociétés, le tricot ou autres passe temps accompagnés de discussions vous attendent dans la salle citoyenne.

LA FIBRE ARRIVE À AUBURE

Un cadeau de Noël pour certains : la commercialisation de la Fibre haut débit est ouverte sur Aubure dès début décembre. Les opérateurs ne manqueront pas de vous le faire savoir et de vous proposer des promotions alléchantes.

Nous vous conseillons d'être très vigilants sur les termes exacts des contrats proposés et particulièrement si vous raccordez une maison individuelle, sur la qualité des travaux faits par les sous-traitants chargés de faire passer la fibre jusqu'à votre emplacement de prise souhaité... certaines contre-références parfois constatées peuvent faire craindre le pire !

HORAIRES D'HIVER POUR L'ÉPICERIE

Attention, l'Épicerie prend ses quartiers d'hiver et adapte ses horaires :

- **Lundi** : fermée
- **Mardi** : ouverture de 07h30 à 12h puis de 14h à 19h
- **Mercredi** : fermée
- **Jeudi, vendredi et samedi** : ouverture de 07h30 à 12h, fermeture les après-midi
- **Dimanche** : fermée

Vous pouvez également noter que tout le monde sera en congé la première semaine de janvier 2022, l'Épicerie sera donc fermée cette même semaine.

En attendant, profitez des fêtes pour rendre visite à la famille Adoneth qui vous a préparé quelques surprises gourmandes à commander... Pour vos cadeaux de fin d'année, offrez un de ces superbes paniers garnis de productions locales, fines et gourmandes !

N'oubliez pas, le 8 décembre, déjà le premier anniversaire de « l'Épicerie by Adoneth » qui ne peut vivre que grâce à votre soutien au quotidien... même en basse saison.

